

Interpellation présentée par le député :
M. Roger Deneys

Date de dépôt : 25 janvier 2012

Interpellation urgente écrite

Bus 4 et D: les habitants de Plan-les-Ouates et de Saint-Julien sont-ils moins «dommages» que les autres usagers des transports publics genevois?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Si les liaisons de transports publics en direction de Plan-les-Ouates et Saint-Julien se sont considérablement améliorées ces dernières années, notamment en termes de fréquence, il n'en demeure pas moins que les usagers de ces lignes, genevois, suisses ou français, résidant d'un côté ou l'autre de la frontière, rencontrent encore quelque notable inconfort.

Nous n'épilouterons pas sur l'absence incompréhensible de liaison directe avec la gare Cornavin de ces lignes pourtant transfrontalières.

Par contre, il est surprenant de constater que les aménagements apportés aux arrêts de ces lignes - en particulier celles du terminus «Bel-Air» et de «P+R Etoile», qui permettent justement des interconnexions, soit avec les lignes de trams, soit même avec le train, à Lancy Pont-Rouge - ne soient pas les mêmes qu'à d'autres arrêts pourtant très proches. On notera l'absence de bancs - un banc a été installé il y a très peu de temps à l'arrêt P+R Etoile en direction de Saint-Julien - et surtout d'abris couverts.

Pour ces lignes, dont les transports publics ne circulent qu'à des fréquences relativement faibles en dehors des heures de pointe - près de 20 minutes d'attente entre deux passages en fin de soirée - ce manque de confort, même s'il peut paraître rudimentaire, est particulièrement pénible pour les usagères et usagers, et très difficile à accepter.

Par exemple, alors qu'au terminus «Bel-Air» desdites lignes, nous ne trouvons ni banc ni abri à moins de 50 m, à l'arrêt «Bovy-Lysberg», où s'arrête le bus 7 - auparavant le 3 et le 5 - qui circule environ toutes les 20 minutes en fin de soirée, les usagers des TPG bénéficient d'un banc et d'un abri relativement couvert, mais nous n'épiloguerons pas, ici non plus, sur le confort bien relatif de ces abris!

Le Conseil d'Etat peut-il, en l'occurrence, nous donner des explications circonstanciées quant aux raisons qui expliquent cette différence de traitement en défaveur des habitantes et habitants de Plan-les-Ouates et Saint-Julien, usagers des transports publics genevois, et s'il compte, avant le XXIIème siècle, se donner les moyens d'y remédier?